



Syndicat CGT des cheminots du HAVRE
119 cours de la république 76600 LE HAVRE
Courriel : chemcgtlehavre@gmail.com
Blog : <http://cgtcheminotslh76.hautetfort.com/>
Tél : 02 35 25 39 75 (poste 129)/ Fax : 02 35 25 14 03



APRÈS LE 9 avril, le 25 JUIN...

56 milliards ! Voilà la somme partagée par les actionnaires du CAC 40 en 2014. Les mêmes qui pleurent sur le prétendu "coût du travail » profitent des cadeaux du gouvernement: Pacte de responsabilité, CICE, Loi Macron, Loi sur le dialogue social....

Ils se gavent!!! Tout ce qui est un frein à leur profit personnel doit être démantelé. L'argent existe, il coule à flot, mais pas dans les bonnes poches. Pour preuve, la direction annonce ne pas augmenter les salaires à la SNCF mais est prête à mettre 60 millions d'Euros pour l'intéressement ! Ça correspondrait à 1% d'augmentation qui pourrait être réalisée dès 2015 ! Ça serait un acquis durable, qui en plus, permettrait de garantir le financement de notre régime spécifique !

L'action nationale unitaire interprofessionnelle du 25 JUIN 2015 se pose donc comme une nécessité pour exiger des négociations sur l'augmentation générale des salaires et pensions, et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

La réforme du ferroviaire, non financée, conduit le gouvernement à supprimer des Trains d'Équilibre du Territoire (TET). Le rapport de la commission parlementaire DURON fait un diagnostic sur l'état des difficultés réelles de cette offre ferroviaire: offre délaissée depuis des décennies, matériel ancien, manque d'investissements, mauvais état du réseau ferré.

La CGT partage ce constat, d'autant plus qu'elle n'a cessé de revendiquer, depuis des années, les moyens pour développer et moderniser cette offre alors que la politique du tout TGV dominait !

A contrario cette commission, plutôt que de proposer une ambition nouvelle pour le service public, propose des coupes claires dans l'offre TET en supprimant de nombreuses lignes et dessertes. Des transferts massifs du train vers la route sont envisagés, profitant très opportunément de la Loi Macron autorisant le transport par autocars pour les longs trajets !!!

Rappelons que lorsque l'on intègre tous les coûts (accidents, pollution, congestion du réseau) le train est le mode de transport le plus rentable !!!

Ce rapport n'est qu'un prétexte pour précipiter l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires de voyageurs. Localement, sur l'axe Le Havre-Rouen-Paris, c'est la suppression de 2 A/R avec un report envisagé sur la région pour la partie Le Havre-Rouen. Cela, après la fermeture des boutiques du Havre, Sotteville et de ST SEVER à Rouen ! La réalité des besoins des usagers, les conditions de transport, la qualité, la régularité, la présence en gare, la sécurité dans les trains, la vente de billet au guichet et le besoin croissant de déplacements inter-régionaux, nous pousse à faire ce constat. Il faut augmenter l'offre en qualité et en quantité et non la réduire !!!

Suppression des INTERCITES = Plan social pour les cheminots !!!

Voies ferrées portuaires : quel avenir pour les cheminots ?

Quid de l'appel d'offre pour la maintenance et l'exploitation du Réseau Ferré Portuaire ?

Nous avons de fortes craintes sur la prise en compte de ce sujet crucial par la direction de SNCF Réseau. Il y a de fortes probabilités pour qu'elle se porte candidate par le biais de sa filiale SFERIS. Droit dans ses bottes, les talons qui claquent, elle compte faire du dumping social en ayant recours à du personnel hors statut et hors RH0077, quitte à sous-traiter quelques activités à l'EPIC ! **C'est votre mobilisation qui pourrait faire changer la donne et pousser SNCF Réseau à se porter candidat en tant qu'EPIC !**

Au-delà du processus d'appel d'offre, le syndicat CGT des cheminots du Havre, en lien avec les syndicats CGT du GPMH et du GPMR, et par le biais d'une expertise conduite par le CER SNCF de Normandie, milite pour que l'exploitation et la maintenance des réseaux ferrés portuaires du Havre et de Rouen soit réalisées dans le cadre d'un GIEP (Groupe d'Intérêt Economique Publique).

Nous exigeons :

- La ré-internalisation des charges de travail,
- l'arrêt de la sous-traitance et des restructurations,
- le maintien de l'emploi des personnels des CE et CCE aujourd'hui menacés par la réforme du ferroviaire, avec une direction et des organisations syndicales complices, qui veulent la mort des Activités Sociales.
- Le retour à une politique d'emploi ! 2015, c'est 2500 emplois prévus être supprimés, dont près de 350 sur la seule Normandie. Pourtant les cheminots subissent au quotidien le manque d'effectifs: repos en retard, congés refusés, postes non tenus ou figés, modification des amplitudes des journées de services pour tenir les postes... La raison est clairement un manque de personnel dans tous les établissements, dans tous les métiers ! La recherche de la baisse des coûts se fera sur le dos de tous les cheminots par de la productivité accrue en supprimant des postes, emplois, un gel des salaires, suppression du RH 0077 etc....
- L'augmentation des salaires et pensions de retraites.

On le voit bien, les conséquences d'une réforme non financée sont déjà présentes, et les projections faites par différents experts externes mettent clairement en évidence une fragilisation du modèle public ferroviaire, qui dans la période est favorisée par les différentes mesures libérales, anti-services publiques... à terme c'est le risque de la fin du statut d'entreprise publique ferroviaire, donc de notre Statut, avec le régime spécifique qui y est attaché... Qui a dit que « cette réforme ne devait rien changer » ???? Il est encore temps de réagir ! Pour empêcher les coups bas que certains taisent en attente des élections.....

Le 25 JUIN 2015, TOUS EN GRÈVE !!!
RDV 7h30 à Duponchel
+ MANIFESTATION UNITAIRE 10H00 à ROUEN

Préavis de grève du mercredi 24 Juin à 19h00 au VENDREDI 26 Juin 2015 à 8h00.

Modalités de grève : Préavis national à partir du 24 juin de 19H00 au 26 Juin 2015 à 8h00.> ASCT : 24h00 à la 1ère prise de service dans le cadre du préavis.> AGENTS 3X8 : une période de travail à la 1ère prise de service.> AGENTS DE JOURNEE : une période de travail.> ASTREINTE : 24h00 dans le cadre du préavis.